



Synthèse de la position commune des NEUF organisations représentatives des biologistes médicaux sur l'actualité du secteur, adoptée le jeudi 14 juin 2012

Paris, le 25 juin 2012 - Les NEUF organisations représentatives des biologistes médicaux hospitaliers, libéraux et des jeunes confrères tiennent à rappeler au travers d'une position commune un socle de valeurs fondatrices pour l'avenir de la biologie médicale.

Les NEUF organisations représentatives des biologistes médicaux hospitaliers, libéraux et des jeunes confrères tiennent à rappeler au travers d'une position commune un socle de valeurs fondatrices pour l'avenir de la biologie médicale.

Au cœur du parcours de soins, les biologistes médicaux offrent une qualité de service de haut niveau sur tout le territoire. Pour maintenir une biologie médicale indépendante et de proximité, aux antipodes du modèle financier proposé par les fonds d'investissement, les NEUF réaffirment leur souhait de voir établi rapidement un socle juridique stable pour la profession. Le mode d'encadrement actuel des dépenses de biologie médicale, basé sur des baisses de tarifs répétées et non concertées doit par ailleurs évoluer. Privilégiant la biologie industrielle des financiers, mieux à même de supporter les baisses de tarifs, cette politique touche plus durement les petits laboratoires et met en danger l'offre de proximité.

Issus d'une formation d'excellence, les biologistes médicaux s'appuient sur le socle commun du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale, gage de qualité des soins offerts aux patients. Spécialité médicale à part entière, la biologie médicale se doit par conséquent de disposer d'un cadre unifié pour la formation de ses représentants. Les biologistes médicaux hospitaliers et libéraux, médecins et pharmaciens demandent ainsi qu'un décret spécifique encadre le développement professionnel continu pour leur profession.

Unis dans leur formation, les biologistes médicaux se sont par ailleurs engagés dans un processus d'accréditation. Inscrite dans le cadre de l'ordonnance du 13 janvier 2010, la période 2013-2016 prévue pour sa mise en place n'est toutefois pas tenable. Les neuf organisations appellent donc les autorités à valider l'entrée dans le processus en 2014, avec un objectif réaliste de finalisation en 2018. Les modalités d'accréditation doivent être identiques pour la biologie médicale publique et libérale.